



HAL
open science

Les traces de la mobilité géographique

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. Les traces de la mobilité géographique. Siècles : Cahier du centre d'histoire "Espaces et cultures", 1997, 6, pp.85-97. halshs-00111022

HAL Id: halshs-00111022

<https://shs.hal.science/halshs-00111022>

Submitted on 2 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe Rygiel Les traces de la mobilité géographique.

"Au fond, tout problème social est un problème statistique. La fréquence du fait, le nombre des individus participants, la répétition au long du temps, l'importance absolue et relative des actes et de leurs effets par rapport au reste de la vie, etc..., tout est mesurable et devrait être compté."

Marcel Mauss in "Divisions et proportions des divisions de la sociologie" *Année sociologique* 1927.

Les chiffres font souvent peur à nos jeunes étudiants. Nous avons tous pu constater que, face à un simple tableau de chiffres, ou à une courbe, ils perdaient parfois l'usage de leurs facultés intellectuelles, voire de la parole. Et beaucoup, lorsqu'ils s'engagent dans leurs premiers travaux de recherche, renâclent à employer les outils de l'histoire quantitative, lors même que leur projet l'exigerait. Il est vrai que contrairement à leurs devanciers ils ont pu lire sous la plume de quelques bons auteurs que l'histoire quantitative était passée de mode, voire dépassée¹. Je voudrais cependant les convaincre, du moins convaincre certains d'entre eux, que le recours à des méthodes quantitatives très simples, à de simples comptages en fait, tels ceux que pratiquaient fréquemment les historiens sériels des années soixante et soixante dix², est, dans le domaine de l'histoire sociale qui est le mien, souvent utile et parfois indispensable. Je m'appuierai pour cela sur ma propre expérience de chercheur.

L'intégration à la société française des populations issues de l'immigration européenne de l'entre-deux-guerres est depuis quelques années mon principal thème de recherches. Son étude m'a amené à

¹ Depuis dix ans le constat ouvre assez rituellement les textes consacrés à l'état de l'histoire quantitative, voir GRENIER J.-Y., "Expliquer et comprendre. La construction du temps de l'histoire économique", in LEPETIT B., *Les formes de l'expérience, une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, page 227; LEPETIT Bernard, "L'histoire quantitative, deux ou trois choses que je sais d'elle", *Histoire et Mesure*, 1989, IV-3/4, page 191; ou l'éditorial du premier numéro (1986 I/1) d'*Histoire et Mesure*.

² L'histoire dont il est question ici est donc une histoire sérielle, plus qu'une histoire quantitative telle que la définit un Marczewski, qui implique le recours à la modélisation, voir MARCZEWSKI J, *Introduction à l'histoire quantitative*, Droz, Genève, 1965, pages 11-47, ce qui n'implique pas que son intérêt ne soit pas reconnue.

m'intéresser aux formes prises par cette intégration, c'est à dire aux places qu'avaient occupées dans la société et l'économie française ces immigrants et leurs descendants, parce qu'il me semblait que la connaissance de celles-ci pouvait fournir une clé permettant de mieux comprendre les pratiques et les attitudes des membres de cette population. J'étais donc amené à formuler quelques questions simples: quelles professions, quelles positions géographiques, ont occupées au cours de leur vie les immigrants et leurs descendants? Ces positions ou ces trajectoires permettent-elles de spécifier ces populations.

Le souci de répondre à ces questions m'amena à constituer et à exploiter une base de données relatives aux trajectoires sociogéographiques de familles immigrées originaires d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de Pologne et de Tchécoslovaquie installées dans le Cher durant l'entre-deux-guerres, ainsi qu'aux trajectoires de quelques familles de "souche française" présentes dans les mêmes lieux durant la même période³. Cette base de données renfermait les renseignements extraits des actes de naissance de la quasi-totalité des enfants ayant au moins un parent immigré qui étaient nés dans le Cher entre 1923 et 1945⁴ et d'un millier d'enfants nés de parents nés en France originaires des mêmes lieux. Nous disposons également des informations fournies par l'acte du premier mariage de ceux d'entre eux s'étant mariés dans le Cher, un département limitrophe à celui-ci ou à Paris⁵. Nous pouvions donc examiner la mobilité géographique de ces populations en comparant lieu de naissance et lieu de

³ Sur la base de données comme métasource voir GENET J.-P., "Histoire, Informatique, Mesure", *Histoire et Mesure*, 1986, I-1, pages 7-18.

⁴ Soit environ 3 000 enfants issus de 2 000 couples.

⁵ Sur le choix de l'état civil comme source principale et du Cher comme cadre géographique voir RYGIEL, P., "Mais où sont les immigrants d'antan? Trajectoires sociogéographiques des membres des familles issues de l'immigration européenne implantées dans le Cher durant l'entre-deux-guerres", Thèse d'histoire sous la direction de Janine PONTY, Université de Besançon, 1996, 3 volumes.

mariage des enfants⁶, voire dans certains cas en rapprochant lieu de résidence des parents à la naissance et au mariage de leurs enfants.

Nous disposions alors de données qui faisaient apparaître que beaucoup des lignées immigrées retrouvées par le biais de l'état civil s'étaient durablement implantées dans la région où nous les rencontrions pour la première fois. En effet, si 15 à 20 % des lignées immigrées étudiées ne se maintenaient pas en France plus de dix ou vingt ans⁷, la majorité de celles dont nous savons qu'elles se sont maintenues en France pouvaient être retrouvées dans le Cher⁸ lors du premier mariage de l'un des enfants que nous leur connaissions⁹, soit vingt ou trente ans après leur apparition dans nos sources¹⁰. Cette impression de stabilité s'estompe si l'on change d'échelle. En effet, 45 % seulement des couples d'immigrés présents dans le Cher lors du premier mariage connu de l'un de leurs enfants résident alors dans la même commune que celle où était né le premier des enfants que nous leur connaissons¹¹, ce en partie parce que si beaucoup de familles immigrées sont demeurées dans le département, il est

⁶ Depuis le 17/8/1897 les actes de naissance doivent porter en marge le lieu, la date du mariage et le nom du conjoint.

⁷ Voir RYGIEL P., *Mais où*, opus cité page 329 et suivantes.

⁸ Nous avons supposé, nos données le permettaient, qu'il était fort douteux que les couples d'immigrés dont les enfants se mariaient hors du Cher, de l'un des départements limitrophes de celui-ci ou de Paris résident encore dans le Cher lors du mariage de leurs enfants. Nous pouvions donc, agréant la population ainsi définie à celle constituée des couples dont nous savions grâce aux actes de mariage de leurs enfants qu'ils avaient quitté le Cher, contruire une population dont les membres, très probablement, ne résidaient pas dans le Cher lorsque leurs enfants se mariaient et opposer cette population à celle formées des couples d'immigrants dont nous savions qu'ils résidaient dans le Cher lors du plus ancien mariage de l'un de leurs enfants. La variable binaire définie était donc une variable floue au sens ou l'entend la logique floue et le nombre de lignées demeurées dans le Cher obtenu est donc une estimation a minima. Pour une discussion voir RYGIEL, *Mais où....*, pages 374 et suivantes.

⁹ De 1067 des familles immigrées de la base, nous savons qu'il est très probable qu'elles résident encore en France lors du plus ancien mariage connu d'un enfant de la fratrie. De celles-ci 614, soit 58 %, peuvent être retrouvées dans le Cher au moment du premier mariage connu, puisque les parents de la fratrie y résident alors. Voir RYGIEL P., *Mais où....*, page 382;

¹⁰ L'intervalle entre première naissance connue et premier mariage connu est compris entre 18 et 28 ans pour 88 % des familles étudiées, le premier mariage se produit entre 1945 et 1969 dans 95 % des cas. La question posée est donc ici : Combien des couples immigrés ayant eu un enfant dans le Cher durant l'entre-deux-guerres qui sont demeurés en France au moins jusqu'au mariage de leurs enfants résident encore dans ce département durant les trente glorieuses, deux à trois décennies après leur apparition dans nos sources?

¹¹ C'est le cas de 228 des 595 couples immigrés dont la commune de résidence est connue lors du premier mariage et de la première naissance connue, soit d'environ 20% des familles dont nous savons qu'elles sont demeurées en France, cf. RYGIEL P; *Mais où....*, page 415;

fréquent que lorsque nous les retrouvons, c'est à dire durant les décennies de croissance d'après guerre, elles résident dans les villes du département et non plus dans les cités ou les campagnes, lieux de la première implantation de beaucoup. Nous sommes donc amenés à conclure que la mobilité géographique est ici fréquente mais souvent de faible amplitude.

Le fait n'a d'intérêt que parce qu'il nourrit des débats historiographiques en cours. Il permet par exemple d'affirmer qu'il est vain de vouloir étudier la mobilité sociale de ces populations sans prendre en compte leur mobilité géographique. De plus, il serait sans doute possible de parvenir à une conclusion sensiblement similaire sans passer par le détour de la quantification. Celui-ci cependant présente trois avantages. D'une part nous parvenons à des formulations infiniment plus précises que celles que permettraient d'autres méthodes. D'autre part, le recours au nombre permet de valider plus fortement nos affirmations, sous réserve de l'examen de la pertinence des mesures réalisées. Cela parce que les questions que nous posons plus haut font appel, implicitement ou explicitement, à des notions, la fréquence, la durée, la distance, qui désignent des quantités. Les seules réponses possibles à celles-ci sont donc des propositions faisant appel à la mesure qui constitue dans ce cas une preuve bien plus forte de la validité de la réponse proposée que l'exemple, ou que l'accumulation d'exemples. Or, si nous considérons, fidèles en cela aux principes dictés par les fondateurs de notre discipline, qu'il faut que: "chaque affirmation soit accompagnée de preuves, de renvois aux sources et de citations¹²", soit que l'histoire est connaissance rationnelle, ou science, et non libre jeu de l'imagination, alors, nous ne pouvons que vouloir que la validation des affirmations que nous proposons soit la plus forte possible. Enfin, la mesure permet, et souvent elle seule permet, la

¹²¹² MONOD Gabriel, "Avant propos du premier numéro de la revue historique", in *Revue historique*, n° 518, avril juin 1976, pages 295-296.

comparaison¹³, qui, quoiqu'elle soit parfois implicite, voire inconsciente, est une opération à laquelle se livre souvent l'historien, puisque la recherche d'une imputation causale ou d'une spécification des phénomènes étudiés l'implique.

Je dus ainsi recourir à la comparaison lorsque je me demandais, non plus combien de familles immigrées étaient restées dans la région de leur première implantation, mais si l'origine de ces familles déterminait en partie leur parcours géographique ultérieur. Je me demandais donc en fait si le destin probable d'un ouvrier originaire de Tchécoslovaquie ou de Pologne était le même que celui d'un travailleur provenant d'Italie ou du Portugal, occupant, au début d'une même période, une position similaire à la sienne, ou, en d'autres termes, si les premiers parcourraient plus ou moins souvent que les seconds certaines trajectoires géographiques et si cet écart éventuel pouvait se comprendre en référence à cette origine. Je ne pouvais l'établir puisque là encore il me fallait pour répondre de manière rigoureuse à la question faire appel à la notion de fréquence, qu'en définissant les parcours possibles et en calculant le nombre d'immigrés de diverses origines dont nous connaissions la trajectoire qui les avaient empruntés. L'examen de cette question supposait donc la production de la table reproduite ci-dessous.

¹³ Pour de courts mais suggestifs passages sur les liens entre quantification et comparaison on verra EDWARD SHORTER, *The historian and the computer, a practical guide*, 1971, Prentice hall, Englewood cliffs, New-Jersey.

Tableau numéro 1¹⁴.

Nombre de couples dont la présence dans le Cher est certaine lors du premier mariage mentionné au sein des divers groupes d'ascendance.

Présence	Certaine		Douteuse		Total	
	Effectifs	% en colonne	Effectifs	% en colonne	Effectifs	% en colonne
Polonaise	318	60,8	205	39,2	523	100
		51,8		45,3		49,0
Italienne	105	54,4	88	45,6	193	100
		17,1		19,4		18,1
Espagnole	93	47,2	104	52,8	197	100
		15,1		23,0		18,5
Portugaise	63	70,0	27	30,0	90	100
		10,3		6,0		8,4
Tchécoslovaque	50	61,0	32	39,0	82	100
		8,1		7,1		7,7
Ensemble	614	57,5	453	42,5	1067	100
		100		100		100

Les couples appartenant au groupe portugais sont ceux qui ont le plus de chances de demeurer dans le Cher - c'est le cas de 70 % de ceux d'entre eux dont nous savons qu'ils sont restés en France. A l'inverse, le groupe d'ascendance espagnole perd une notable partie de ses membres - nous n'en retrouvons que 47%. Entre ces deux extrêmes se trouvent les trois autres groupes, qui conservent une proportion similaire de leurs membres - soit de 54 à 61% de ceux-ci. Ce simple constat ne suffit cependant pas à prouver que l'origine détermine, ne serait-ce qu'en partie, le parcours des immigrés en France¹⁵. La composition socioprofessionnelle de ces groupes, leur localisation, leur structure par âge, ne sont pas

¹⁴ La population étudiée rassemble les lignées issues d'un couple dont l'un des membres est un immigré qui ont donné naissance à au moins un enfant dont l'acte de naissance porte mention d'un mariage. Une famille appartient à l'un des groupes d'ascendance définis ici si l'un des membres du couple des parents est né dans le pays donnant son nom à ce groupe. Un couple unissant deux immigrés d'origine nationale différente est membre à la fois de deux groupes d'ascendance, ce qui entraîne 31 doubles comptes. Les totaux en colonne ne sont donc pas égaux aux valeurs des dernières lignes de ce tableau qui décrivent l'ensemble de la population étudiée. Par convention, les données en pourcentages sont exprimées avec une décimale, pour les distinguer des données en effectifs, cela ne doit pas faire illusion quant à la précision des données fournies qui ne permettent de raisonner qu'en termes d'ordre de grandeur.

¹⁵ Une des raisons, que nous n'évoquons pas ici, en est que la significativité des écarts n'a pas été testée et donc que les inférences statistiques n'ont pas été fortement validées, ce qui est, lorsque cela est possible, indispensable, voir par exemple PROST A., "La collecte et l'analyse des données", in IHTP, *Table ronde histoire et informatique*, IHTP/ENS, mars 1980, pages 9 et suivantes. Nous ne l'avons cependant pas fait ici car l'estimation de l'effet de flou introduit par le choix de la variable était difficile à déterminer, et donc la pertinence des tests classiques douteuse. Les données recueillies ne permettent plus alors d'administration de la preuve robuste, elle conservent cependant leur valeur d'indices.

homologues. Or la profession l'âge ou le lieu de la première implantation sont liés à la probabilité de demeurer durablement dans la région.

Nous avons donc souhaité faire abstraction des principaux effets de structures. La faiblesse des effectifs de certains groupes ne permettait pas de mener une étude sur l'ensemble de cette population qui combine tous les critères dont l'importance a été évoquée plus haut. Aussi avons nous comparé le taux de présence dans le Cher selon la région d'implantation et l'origine nationale de populations homogènes au regard des principaux indicateurs liés à la probabilité de s'y maintenir (cf. tableau numéro 2 ci-dessous).

Tableau numéro 2

Présence dans le Cher lors du premier mariage des couples d'immigrés de même origine selon la région
d'implantation et l'origine nationale¹⁶.

Présence dans le Cher au mariage		Certaine		Douteuse		Total	
Zone	Origine	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %
Champagne	Polonaise	165	62,0	101	38,0	266	100
	Espagnole	21	42,9	28	57,1	49	100
	Tchécoslovaque	7	70,0	3	30,0	10	100
	Italienne	11	57,9	8	42,1	19	100
	Portugaise	7	100,0	0	0,0	7	100
Val de Gemigny	Polonaise	24	64,9	13	35,1	37	100
	Espagnole	7	50,0	7	50,0	14	100
	Tchécoslovaque	3	33,3	6	66,7	9	100
	Italienne	1	14,3	6	85,7	7	100
	Portugaise	3	75,0	1	25,0	4	100
Nord-est	Polonaise	7	77,8	2	22,2	9	100
	Espagnole	6	28,6	15	71,4	21	100
	Tchécoslovaque	13	65,0	7	35,0	20	100
	Italienne	4	50,0	4	50,0	8	100
	Portugaise	7	63,6	4	36,4	11	100
Sologne	Polonaise	22	62,9	13	37,1	35	100
	Espagnole	2	40,0	3	60,0	5	100
	Tchécoslovaque	5	71,4	2	28,6	7	100
	Italienne	1	50,0	1	50,0	2	100
	Portugaise	8	88,9	1	11,1	9	100
Sud	Polonaise	5	45,5	6	54,5	11	100
	Espagnole	0	0,0	2	100,0	2	100
	Tchécoslovaque	0		0		0	100
	Italienne	0	0,0	2	100,0	2	100
	Portugaise	0		0		0	100
Ensemble	Polonaise	223	62,291	135	37,709	358	100
	Espagnole	36	39,56	55	60,44	91	100
	Tchécoslovaque	28	60,87	18	39,13	46	100
	Italienne	17	44,737	21	55,263	38	100
	Portugaise	25	80,645	6	19,355	31	100

Nous pouvons repérer une hiérarchie assez stable entre les groupes d'ascendance distingués¹⁷. Quelle que soit la région étudiée, le groupe d'ascendance portugais est celui - ou l'un de ceux - qui retient la plus grande proportion de couples dans le Cher. Viennent ensuite les groupes

¹⁶ Pour l'identification des régions mentionnées ici cf. carte jointe. Le Nord-est du département regroupe Pays-fort, Sancerrois et Val de Loire, le Sud Marche et Boischaud.

¹⁷ Ces couples unissent deux immigrés de même origine ayant donné naissance à au moins un enfant dont l'acte de naissance porte mention d'un mariage. Le père de ces lignées se déclare lors de la naissance du dernier enfant ouvrier agricole ou manoeuvre. Il n'a pas été possible, faute d'effectifs suffisants, de prendre en compte la période d'observation, cependant les données disponibles semblent indiquer que l'oubli a ici peu d'effet, comme nous le verrons plus loin.

d'ascendance polonais et tchécoslovaques, les groupes italiens et espagnols, dans cet ordre, fermant généralement la marche. Les exceptions à ce schéma sont peu nombreuses et de peu d'ampleur.

Nous sommes alors amenés à opposer globalement les groupes tchécoslovaques et polonais aux groupes italiens et espagnols d'une part, portugais de l'autre. Les formes de l'implantation de ces populations ne semblent pas permettre de rendre compte de ces écarts. Nous avons éliminé les effets de la structure socioprofessionnelle de ces populations ainsi que ceux liés à leur localisation. Nous avons de plus noté que les écarts étaient faibles entre les populations installées dans les villes et celles installées dans les campagnes. L'opposition entre des populations représentées dans les cités-usines et d'autres qui ne le seraient pas ne semble pas non plus ici pertinente, puisque les Portugais, au contraire des Polonais ou des Tchécoslovaques, sont fort peu nombreux à fréquenter ces lieux. Il ne semble pas non plus que la période d'observation¹⁸ ait une grande influence (cf. tableaux ci-dessous¹⁹).

¹⁸ Les lignées observées au cours de la première période sont celles dont le parcours se déroule entre 1925-1931 et 1940-1955, celles qui sont observées au cours de la seconde période sont des lignées dont le parcours se déroule entre 1936-1945 et 1955-1970. Sur la construction de cet indicateur voir RYGIEL P., *Mais où ...*, pages 386 et suivantes.

¹⁹ Les lignées étudiées ici sont issues de couples unissant des immigrés originaires du même pays ayant déclaré au moins un enfant dont l'acte de naissance porte mention d'un mariage. Nous n'avons pu, faute d'effectifs suffisants, poser de conditions sur la profession du père.

Tableau numéro 3.

Nombre de couples unissant des immigrés de même origine dont la présence dans le Cher est certaine lors du premier mariage mentionné selon l'origine des parents

1) première période

Présence	Certaine		Douteuse		Total	
	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %
Polonaise	53	47,7	58	52,3	111	100
Espagnole	11	33,3	22	66,7	33	100
Tchécoslovaque	11	61,1	7	38,9	18	100
Italienne	2	50,0	2	50,0	4	100
Portugaise	12	66,7	6	33,3	18	100
Total	89	48,4	95	51,6	184	100

Tableau numéro 4.

Nombre de couples unissant immigrés de même origine dont la présence dans le Cher est certaine lors du premier mariage mentionné selon l'origine des parents

2) seconde période

Présence	Certaine		Douteuse		Total	
	Effectifs	en %	Effectifs	en %	Effectifs	en %
Polonaise	99	76,2	31	23,8	130	100
Espagnole	21	43,8	27	56,3	48	100
Tchécoslovaque	9	64,3	5	35,7	14	100
Italienne	13	54,2	11	45,8	24	100
Portugaise	10	100,0	0	0,0	10	100
Total	152	67,3	74	32,7	226	100

Dans les deux cas en effet nous constatons que les lignées originaires du Portugal sont particulièrement nombreuses à être retrouvées dans le département, alors que celles provenant d'Espagne et d'Italie sont celles qui ont le plus de chances de disparaître. Même si l'indicateur est ici fragile, parce que construit à partir de l'examen de populations dont les contours ne sont pas exactement similaires à ceux des populations auxquelles se rapportent les données du premier tableau, il nous permet de penser que les rapports entre les propensions au départ des représentants

des groupes d'ascendance distingués sont relativement constants dans le temps, ce qui nous incite à en chercher l'explication dans les particularités caractérisant, tout au long de la période, les immigrations dont ils sont issus.

Nous sommes donc amenés à opposer les représentants d'immigrations anciennement implantées, tant en France que dans le Cher, et dans une large mesure spontanées, à ceux d'immigrations plus récentes s'étant déroulées, pour partie au moins, dans le cadre d'une immigration contrôlée²⁰. Il en résulte d'une part que la structure socioprofessionnelle et la répartition géographique de ces dernières sont moins diversifiées que celles des premières et que d'autre part les familles en participant ont moins de chances que les familles italiennes ou espagnoles étudiées d'être en contact avec des parents ou des originaires de la même région installés en France depuis déjà quelques temps et ayant pu y bâtir une situation leur permettant de faciliter leur embauche dans d'autres secteurs ou d'autres types de lieux que ceux où les ont amenés les premières années de leur parcours français. En d'autres termes, étant donnée la distribution de ces populations en France, un déplacement pour une famille appartenant aux nouvelles immigrations a peu de chances de se traduire par l'obtention d'une situation d'un type différent de celle qu'elle laisserait derrière elle, ce qui est sans doute moins le cas des autres populations ici étudiées, et est donc susceptible de favoriser une plus grande mobilité de celles-ci. D'autre part, nous pouvons supposer que l'ancienneté, l'intensité de ces migrations, mais aussi le fait qu'elles soient pour une large part structurées par des chaînes migratoires²¹ font que leurs membres disposent de plus de relais

²⁰ Comprenons que ces immigrations se rapprochent plus ou moins de l'un ou de l'autre type. Les différences en ce domaine sont de degré plus que de nature. Voir pour les modalités de l'arrivée en France des Polonais et des Tchécoslovaques PONTY J., Polonais méconnus, PONTY J., *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

²¹ Pierre Milza, reprenant les enquêtes de Girard et Stoezel, note que l'immigration italienne en France se caractérise par la cooptation et l'auto-recrutement, particulièrement en région parisienne. Voir MILZA P.: "L'intégration des immigrés italiens dans la région parisienne. Une grande enquête revisitée" in

possibles en France que les représentants des nouveaux courants migratoires et ont donc plus de chances qu'eux d'être appelés en un autre lieu par des membres de leur famille ou des co-originaires. Cela revient à dire qu'une fois la famille installée - et les familles étudiées ici, qui sont déjà constituées ou en cours de constitution lorsque nous les saisissons, peuvent être dites telles - nous pouvons supposer que tant le nombre que la diversité des points d'appuis dont peuvent disposer ces familles en France pèse sur la probabilité que celles-ci se déplacent à nouveau²². A cela s'ajoute, dans le cas de la population originaire d'Espagne, l'arrivée dans le Cher de familles que les hasards de la guerre et de la politique française ont amenées là et qui seront particulièrement nombreuses, n'y bénéficiant souvent d'aucun appui à quitter celui-ci. Reste que si ces considérations permettent de rendre intelligibles ces données, c'est au prix d'une hypothèse déduite d'indices bien ténus et que nous ne pouvons vérifier.

Souvent d'ailleurs en ce passage nos données n'ont permis que de bien incertaines conclusions. Elles autorisent cependant quelques constatations qui ne sont pas sans intérêt. Un bon tiers des familles immigrées présentes dans notre fichier résident durant deux décennies au moins dans le Cher, soit un peu moins des deux tiers de celles dont nous avons des raisons de croire qu'elles s'implantèrent durablement en France. Certes les familles étudiées ne rassemblent pas la totalité de celles passées par le département entre 1920 et 1945 et il est douteux qu'elles puissent en être dites représentatives, en particulier au regard de la durée de séjour. Il

BECELLONI A., DREYFUS M., MILZA P., *L'intégration italienne*, opus cité page 93.

²² Cette hypothèse repose en fait sur deux postulats. D'une part, sauf à y être contrainte, une famille a peu de chances de se déplacer si la position qu'elle peut occuper dans le lieu de destination est de même nature que celle qu'elle occupe déjà. D'autre part, nous supposons que les familles immigrées ne se déplacent pas au hasard mais que leurs mouvements s'appuient souvent sur les relais fournis par des personnes connues, postulat que justifie la remarque faite par de nombreux auteurs que les immigrés arrivant en un lieu y rejoignent souvent des personnes de connaissance. Perrine Simon-Nahum remarque ainsi que: "44% des immigrés [juifs] arrivés entre 1920 et 1930 se rendent chez des parents" SIMON-NAHUM P., "Etre juif en France", *Histoire de la vie privée*, tome 5, Paris, Le Seuil, 1987, page 479.

n'en reste pas moins que cette relative stabilité surprend. D'une part ce département du centre de la France, à l'écart des grandes concentrations immigrées, fut pour beaucoup, non un simple lieu de passage, mais le cadre de leur installation en France, ce que masquent parfois des monographies strictement locales, qui ne peuvent que constater l'extrême mobilité des populations immigrées, sans pouvoir toujours remarquer que celle-ci se déroule souvent dans un tout petit périmètre. Un minimum de 600 familles, soit quelques milliers de personnes, ce qui en termes strictement démographiques n'est pas négligeable, amenées là par la grande vague migratoire de l'entre-deux-guerres, vont résider durant plusieurs décennies dans ce département, ce qui tend à prouver que même les parties de la France à l'écart des grands courants migratoires virent leur tissu humain en partie renouvelé par l'immigration de l'entre-deux-guerres.

D'autre part, il apparaît que pour beaucoup des familles immigrées étudiées - la majorité ici de celles qui restèrent en France - l'installation en France prit la forme d'un enracinement durable et relativement précoce²³. Un schéma opposant une période d'arrivée marquée par une très forte mobilité²⁴ et une phase d'implantation ou de stabilisation, contemporaine de la constitution ou de la reconstitution de la famille, peut alors permettre de décrire le parcours de la majorité de celles des familles étudiées qui sont restées en France.

Ces mouvements, qui n'entraînent jamais indistinctement les uns et les autres, n'affectent pas également les représentants des immigrations

²³ Cela autorise l'hypothèse selon laquelle pour les familles étudiées ici l'implantation en France prit, dans la plupart des cas, la forme d'une implantation durable dans la région ou s'est constituée ou reconstituée la famille.

²⁴ La très forte mobilité géographique des immigrants récents dans la France de l'entre-deux-guerres est un fait attesté par de nombreuses études voir LE GUILLOU O., *Des Émigrés russes ouvriers aux usines Renault de Boulogne-Billancourt en 1926. Étude du fichier du personnel*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Pierre Milza, Antoine Prost et Jean-Louis Robert, Université de Paris I, 1988, page 148. L'instabilité n'est pas le propre des travailleurs industriels; évoquant l'arrivée des ouvriers agricoles polonais dans les campagnes françaises, J. Ponty note que : "La campagne fonctionne comme une passoire" PONTY J., *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, page 97.

étudiées ici. Aux originaires du Portugal, de Tchécoslovaquie, de Pologne, peu nombreux lorsqu'ils restent en France à s'installer ailleurs que dans le Cher, s'opposent ceux venant d'Italie et d'Espagne qui sont une minorité à rester quelques décennies dans le département, tant semble-t-il parce qu'origine modes et lieux d'implantations, qui déterminent en partie les parcours ultérieurs, se recouvrent souvent - les Espagnols nombreux à quitter le département sont aussi nombreux aux franges orientales du département qui regardent plus vers Nevers que vers Bourges, que du fait de la dynamique propre à chaque immigration. L'origine se révèle alors marqueur social, mais aussi variable explicative, du moins potentiellement, des parcours et des trajectoires individuelles des immigrants, ce qu'il n'est pas indifférent de vérifier même si cela ne saurait véritablement constituer une surprise.

Ces conclusions ne sont possibles que grâce au détour par la quantification seule à même ici de fournir les données permettant de les soutenir, puisque seule la comparaison de la fréquence d'événements définis par nous permettait d'examiner la question posée²⁵. La quantification, même la plus simple dans ses formes, permet donc une description raisonnée, seule à même dans certains cas de produire les données indispensables au discours historique, et/ou moyen d'une validation particulièrement forte des énoncés proposés.

A ces avantages s'ajoutent quelques bénéfices induits, la possibilité de faire chanter des sources que leur volume et leur pauvreté lorsqu'en sont considérées isolément les parties condamnent autrement au silence. Historien de l'immigration je suis sans doute particulièrement sensible à

²⁵ En ce sens, l'avènement proclamé d'un "paradigme indiciaire" ne saurait entraîner la dévalorisation de la quantification puisque celle-ci permet la production d'indices supplémentaires et non redondants. Voir sur ce point GRENIER J.-Y., "L'histoire quantitative est elle encore nécessaire", in *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1995, page 172.

cela puisque la documentation qualitative sur les populations immigrées est souvent pauvre, alors que dorment dans les cartons d'archives d'énormes masses documentaires, dossiers de demande de carte d'identité, dossiers d'expulsion, fichiers communaux et préfectoraux, pour ne prendre que quelques exemples, qui permettraient de faire progresser considérablement la connaissance que nous avons de ces populations.

Enfin le recours à la quantification contraint à préciser le vocabulaire dont l'on se sert. Le chercheur découvre très vite, lorsqu'il doit indiquer à l'ordinateur qui est un ouvrier qualifié et qui un manoeuvre²⁶, que les mots dont nous nous servons sans souvent flous et la prise de conscience de la nécessité de définir les termes dont l'on se sert est sans doute le plus riche enseignement qu'en tire le chercheur débutant.

Utile, parfois indispensable, la quantification a cependant un coût et des limites. Le coût s'exprime en temps. Il faut utiliser un ordinateur autrement que comme une machine à écrire perfectionnée. Il est nécessaire également de maîtriser quelques notions statistiques simples, qu'exposent aujourd'hui clairement de nombreux manuels facilement accessibles²⁷. Enfin, l'historien, contrairement à l'économiste au géographe ou au sociologue, est souvent contraint de construire sa propre base de données. L'opération est longue, fastidieuse et pénible.

Des limites, vigoureusement exposées par nombre d'auteurs depuis deux bonnes décennies et auxquels je renvoie²⁸, l'une me paraît essentielle: la quantification est un outil ou une méthode qui n'est pas toujours

²⁶ Pour une réflexion d'historien sur les classifications socioprofessionnelles voir PINOL J.L., *Les mobilités de la grande ville*, Presses FNSP, Paris, 1991.

²⁷ On peut signaler parmi les titres récents le très simple ROUSSEAU F., *Manuel d'initiation à l'histoire quantitative*, OPHRYS, Gap/Paris, 1994, l'un peu plus complexe SALY P., *Méthodes statistiques descriptives pour les historiens*, Paris, Armand Colin, 1991 voire, pour les plus audacieux, le très clair quoiqu'ambitieux GROUPE CHADULE, *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Paris, Masson, troisième édition 1994.

²⁸ Voir, pour la verveur du propos, CHESNAUX J., *Du passé faisons table rase*, Paris, Maspero, 1976, page 65.

pertinente, "Jamais la statistique ne nous dira si la décision de Bismarck est ou non responsable de la guerre de 1866²⁹". Cela cependant ne la disqualifie pas plus que la pioche n'est disqualifiée du simple fait qu'elle rend peu de services à qui veut enfoncer un clou. Un outil donc, et pas le seul qu'ait à sa disposition l'historien, la quantification ne peut de plus être le seul qu'il utilise. Les tableaux de chiffres que nous avons examinés plus haut ne contribuent à la production du sens que parce que des connaissances, qui n'en sont pas tirées, et qui ne sont pas nécessairement exprimées sous forme quantitative, permettent de rendre compte de ceux-ci et de les insérer dans les problématiques du champ d'études. Aucun tableau statistique ne donne les éléments nécessaires à son interprétation, aucune étude historique ne peut constituer en la construction d'une base de données et en la production de tableaux, parce que ce serait renoncer à produire du sens, ce qui l'une des obligations de l'historien.

Le choix de l'histoire sérielle est donc parfois une nécessité, que dicte, plus que la nature des phénomènes étudiés, la disponibilité de sources s'y prêtant - mais beaucoup s'y prêtent³⁰ - les particularités d'un questionnement historique - le nombre peut être le seul indice pertinent et/ou le moyen d'apporter la plus forte preuve possible - et l'inscription dans une tradition historique qui refuse que: "la démonstration historique [puisse] se ramener ni à une logique de la persuasion ni à une logique de la narration³¹". Ce n'est donc pas une quelconque supériorité ontologique de la méthode, à laquelle peu croient désormais,

²⁹ PROST A., *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, page 207.

³⁰ Il n'existe guère de phénomène qui ne soit justifiable d'une approche quantitative, les limites en ce domaine sont plus souvent dues au manque d'imagination du chercheur qu'à la nature de l'objet ou du matériau disponible, voir pour une discussion de ce point et quelques exemples GUERRAU A., "Raymond Aron et l'horreur des chiffres", *Histoire et Mesure*, 1986 I-1, page 64.

³¹ LEPETIT Bernard, "L'histoire quantitative, deux ou trois choses que je sais d'elle", *Histoire et Mesure*, 1989, IV-3/4, page 198.

qui implique que l'on y recourt, mais le souci de la cohérence d'un système de recherche et, pour ce qui est de mes propres travaux, la reconnaissance de ce que le robuste dispositif durkheimien conserve sa fécondité, et surtout sa pertinence, dès lors que l'on étudie quelque chose qui ressemble fort à un fait social.

Annexes

Croquis de localisation. Les régions du Cher vers 1930

